



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-06-005

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2019

Sommaire

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-002 - DELEGATION DE SIGNATURE - SUPPLEANCE DU DIRECTEUR - N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-BS.DIRECTEUR-2019-083 (2 pages)	Page 3
18-2019-06-01-016 - DELEGATION DE SIGNATURE – SUPPLEANCE DE L’ADMINISTRATEUR- N°GCS-DELEG.SIGNATURE-ABS.ADMINISTRATEUR-2019-006 (3 pages)	Page 6
18-2019-06-01-017 - DELEGATION DE SIGNATURE –COPTABLE MATIERE- N°GCS-DELEG.SIGNATURE-COMPTABLE.MATIERE- 2019-009 (3 pages)	Page 10
18-2019-06-01-005 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2019-085 (2 pages)	Page 14
18-2019-06-01-013 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SOINS - N°CHGS-DELEG.SIGNATURE— DIRECTION.SOINS 2019-095 (3 pages)	Page 17
18-2019-06-01-006 - DELEGATION DE SIGNATURE- SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE- CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION CONTINUE-2019-086 (2 pages)	Page 21
18-2019-06-01-014 - DELEGATION DE SIGNATURE-PHARMACIE- N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2019-097 (2 pages)	Page 24
18-2019-06-01-018 - DELEGATION DE SIGNATURE-SUPPLEANCE DU DIRECTEUR LORSQU’IL REPRESENTE LE GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD » (GCS-CBB) EN TANT QU’ADMINISTRATEUR N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2019-099 (3 pages)	Page 27

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-002

DELEGATION DE SIGNATURE - SUPPLEANCE DU DIRECTEUR -

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-BS.DIRECTEUR-2

Délégation générale de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et documents en lieu et place du Directeur, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Chef d'Etablissement.

019-083

DIRECTION GENERALE

Secrétariat : ☎ 02 48 67 20 03
📠 02 48 67 20 02

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SUPPLEANCE DU DIRECTEUR

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ABS.DIRECTEUR-2019-083

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1er juin 2019 ;
- Vu les arrêtés de nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Monsieur Philippe ALLIBERT, Monsieur David MONARD, Monsieur Sylvain MARTIN, Directeurs en qualité de Directeurs Adjoints ;
- Vu la Décision portant Délégation de signature N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ABS-DIRECTEUR-2018-069 du 20 Novembre 2018.

DECIDE

Article I :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et documents en lieu et place du Directeur, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Chef d'Etablissement.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur et de Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, délégation générale de signature est donnée, en fonction de leur présence, selon l'ordre suivant, à :

- Monsieur David MONARD, Directeur de classe normale,
- Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, dans la limite de la compatibilité avec les fonctions de comptable matière,
- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur de classe normale.

Article 3 :

Cette Décision s'applique à **compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision N°CHGS DELEG.SIGNATURE-DG-ABS.DIRECTEUR-2018-069 du 20 novembre 2018 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

LE DIRECTEUR

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

M. Philippe ALLIBERT

M. David MONARD

M. Sylvain MARTIN

M. Aurélien HYPOLITE

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

[Siège Social](#) : 77, rue Louis Mallet – B.P. 6050 – 18024 BOURGES CEDEX

☎ 02 48 67 20 03 – [Fax](#) 02 48 67 20 02 – [E-mail](#) : direction.generale@ch-george-sand.fr

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-016

DELEGATION DE SIGNATURE – SUPPLEANCE DE L'ADMINISTRATEUR-

N°GCS-DELEG.SIGNATURE-ABS.ADMINISTRATEUR

Décision portant délégation de signature pour signer au nom de l'Administrateur, lorsque celui-ci est absent ou empêché, tous actes, décisions, conventions et bordereaux d'ordonnancement des dépenses et des recettes dont :

Tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement de la cuisine du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) ;

Les bons de commande de classe 6 et de classe 2 relevant de la cuisine du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) ;



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SUPPLEANCE DE L'ADMINISTRATEUR

GCS-DELEG.SIGNATURE-ABS.ADMINISTRATEUR-2019-006

**L'ADMINISTRATEUR DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
« CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD »**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le Décret n°2010-862 du 23 Juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher) à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature du 14 Mai 2018 n° GCS-DELEG.SIGNATURE-ABS.ADMINISTRATEUR- 2018-005.

DECIDE

Article 1 : Délégation Générale :

A compter du 16 Décembre 2014, en l'absence de Monsieur Alexis JAMET, Administrateur, Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur Adjoint, chargé des Services Economiques, et Travaux du Centre Hospitalier Gorge SAND, est désigné Administrateur Suppléant du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB). A ce titre, il a délégation générale de signature et peut signer tous actes, décisions, conventions et bordereaux d'ordonnancement des dépenses et des recettes dont :

- Tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement de la cuisine du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) ;
- Les bons de commande de classe 6 et de classe 2 relevant de la cuisine du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) ;

Article 2 :

En l'absence simultanée de Monsieur Alexis JAMET et de Monsieur Sylvain MARTIN, sont désignés Administrateurs Suppléants du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) dans l'ordre suivant :

- Monsieur David MONARD, Directeur Adjoint.
- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur.
- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint.

Article 3 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision du 14 Mai 2018 N° GCS-DELEG.SIGNATURE-ABS.ADMINISTRATEUR-2018-005 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{ER} JUIN 2019

L'ADMINISTRATEUR

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Sylvain MARTIN

David MONARD

Aurélien HYPOLITE

Philippe ALLIBERT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB)
- Madame Clémence DUMONT, Diététicienne
- Monsieur le Trésorier Principal
- Monsieur l'Ingénieur Cuisine du CGS-CBB
- Dossier "Décision de Délégation de signature" (Service Financier)
- Dossier Assemblée Générale (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-017

DELEGATION DE SIGNATURE –COPTABLE
MATIERE-

N°GCS-DELEG.SIGNATURE-COMPTABLE.MATIERE

Décision portant délégation de signature désignant le Comptable Matière pour signer les pièces justificatives et tous documents relatifs aux dépenses engagées au titre de la cuisine du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB).



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

COMPTABLE MATIÈRE

GCS-DELEG.SIGNATURE-COMPTABLE.MATIÈRE- 2019-009

**L'ADMINISTRATEUR DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
« CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD »**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le Décret n°2010-862 du 23 Juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;
- Vu le Décret n°2012-1483 du 27 Décembre 2012 relatif à la transformation des Syndicat Inter Hospitalier (SIH) en Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) ou Groupement D'Intérêt Public (GIP) ;
- Vu la Délibération n°05 du Conseil d'Administration du 03 Novembre 2014 ;
- Vu la Délibération n°09 du Conseil d'Administration du 03 Novembre 2014 ;
- Vu la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) du 11 Décembre 2014 ;

- Vu l'Arrêté du 16 Décembre 2014 n°2014-OSMS-0138 portant approbation de la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Cuisine Bellevue-Beauregard » ;
- Vu la Décision portant délégation de signature comptable matière en date du 26 Mars 2012 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent Sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu la décision portant délégation de signature du 16 Décembre 2014 N° GCS-DELEG.SIGNATURE-COMPTABLE.MATIERE-2014-002.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Jean-Luc ROY, Ingénieur, est chargé des fonctions de Comptable Matière du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB).

Article 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ROY à l'effet de signer les pièces justificatives et tous documents relatifs aux dépenses engagées au titre de la cuisine du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB).

Article 3 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Jean-Luc ROY, délégation est donnée à Madame Clémence DUMONT, Diététicienne, à effet de signer les documents cités dans l'article 2.

Article 4 :

Cette décision de délégation de signature abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision susvisée en date du 16 Décembre 2014 N° GCS-DELEG.SIGNATURE-COMPTABLE.MATIERE-2014-002 **prend effet à compter du 1^{ER} JUIN 2019.**

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

L'ADMINISTRATEUR

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Jean-Luc ROY

Clémence DUMONT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB)
- Monsieur Sylvain MARTIN
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de signature" (Service Financier)
- Dossier Assemblée Générale (pour communication)
- Service Communication (site internet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

[Siège Social](#) : 90, Route de la Chapelle – 18000 BOURGES

 02 48 67 20 03 – [Fax](#) 02 48 67 20 02 – [E-mail](#) : direction.generale@ch-george-sand.fr

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-005

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2019-085

Décision portant délégation de signature pour signer au nom du Directeur, tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines ainsi que les conventions de stage, à l'exception des réponses aux courriers de personnalités, notamment élues, des décisions de titularisations et d'avancement de grade, ainsi que les décisions disciplinaires.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2019-085

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D6143-33 à D6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'Établissements Publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher) ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion (CNG) portant nomination de Monsieur David MONARD en qualité de Directeur Adjoint Classe Normale au Centre Hospitalier George Sand à compter du 14 Mai 2018 ;
- Vu la décision portant délégation de signature N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2019-076 en date du 1^{er} janvier 2019.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur David MONARD, Directeur Adjoint Classe Normale, chargé des fonctions de Directeur Responsable des Relations Humaines du Centre Hospitalier George Sand, Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines ainsi que les conventions de stage, à l'exception des réponses aux courriers de personnalités, notamment élues ainsi qu'à l'exception des décisions disciplinaires.

Article 2:

En l'absence de Monsieur David MONARD délégation est donnée à Madame Lénaïg ESNAULT, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines ainsi que les conventions de stage, à l'exception des réponses aux courriers de personnalités, notamment élues ainsi qu'à l'exception des décisions disciplinaires.

Article 3 :

La suppléance de Madame Lénaïg ESNAULT, Attachée d'Administration Hospitalière, est assurée en cas d'absence ou d'empêchement, dans l'ordre suivant, par :

- ✓ Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur de classe normale,
- ✓ Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, dans la limite de la compatibilité avec ses fonctions de comptable matière.

concernant les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines à l'exception des matières réservées au Directeur de l'Etablissement.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature **prend effet à compter du 1^{er} juin 2019** et abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2019-076 en date du 1^{er} janvier 2019 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

David MONARD

Lénaïg ESNAULT

Aurélien HYPOLITE

Sylvain MARTIN

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-013

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SOINS - N°CHGS-DELEG.SIGNATURE— DIRECTION.SOINS 2019-095

Décision portant délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à :

L'élaboration et à la rectification des tableaux de service,

L'instruction des candidatures relevant de son domaine d'intervention (personnel de soins infirmiers, de rééducation et médico techniques, ainsi que les éducateurs, les éducateurs spécialisés et les cadres socio-éducatifs) la décision de recrutement restant au Directeur des Relations Humaines, en application de sa propre délégation de signature.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES SOINS

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2019-095

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu la note d'information n°2015/04/52 du 28 avril 2015 concernant la nomination de Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé, faisant fonction de Directeur des Soins ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature du 20 Novembre 2018 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2018-075 C.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au

nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'élaboration et à la rectification des tableaux de service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'instruction des candidatures relevant de son domaine d'intervention (personnel de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi que les éducateurs, les éducateurs spécialisés et les cadres socio-éducatifs).

La décision de recrutement restant au Directeur des Relations Humaines, en application de sa propre délégation de signature.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BLONDEAU, délégation est donnée à Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE, Cadre Supérieur de Santé, Adjointe à la Direction des Soins, Madame Emmanuelle MECHIN, Faisant Fonction de Cadre Supérieur de Santé Adjointe à la Direction des Soins, pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, de Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE, Cadre Supérieur de Santé, Adjointe à la Direction des Soins et de Madame Emmanuelle MECHIN, Faisant Fonction de Cadre Supérieur de Santé Adjointe à la Direction des Soins, délégation est donnée pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2, selon l'ordre suivant, à :

- Madame Kheira BENSIZERARA, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Guylaine SOMMER, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Catherine TE WIERIK, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Virginie DESSERPRIX, Cadre Supérieur de Santé

Article 5 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} Juin 2018** et abroge la Décision du 20 Novembre 2018 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2018-075 C ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Madame Mireille BLONDEAU

Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE

Madame Emmanuelle MECHIN

Madame Kheira BENSIZERARA

Madame Guylaine SOMMER

Madame Catherine TE WIERIK,

Madame Virginie DESSERPRIX

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-006

DELEGATION DE SIGNATURE- SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE- CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION

Décision portant délégation de signature pour signer en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe normal à signer au nom du Directeur des Relations Humaines, les documents suivants relatifs aux activités de la formation continue du personnel non médical :

Etat de remboursement agents

Etat de remboursement organismes de formation

Autorisation de déplacement

Courrier d'inscription

Historique de formation

Courriers de refus relatifs aux demandes de stage

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION.CONTINUE-2019-086

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D6143-33 à D6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements Publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher) ;
- Vu la Décision portant délégation de signature du Service de la Formation Continue n°CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION.CONTINUE-2019-077 en date 1^{ER} janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1.1 :

Délégation est donnée à Madame Adélaïde PERROT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Normale, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Relations Humaines, les documents suivants relatifs aux activités de la formation continue du personnel non médical :

- ✓ Etat de remboursement agents
- ✓ Etat de remboursement organismes de formation
- ✓ Autorisation de déplacement
- ✓ Courrier d'inscription
- ✓ Historique de formation
- ✓ Courriers de refus relatifs aux demandes de stage

Article 1.2 :

Madame Adélaïde PERROT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Normale, rend compte régulièrement au Directeur des Relations Humaines, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Adélaïde PERROT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Normale, la signature de l'ensemble de ces documents sera assurée, dans l'ordre de présence, par :

- ✓ Monsieur David MONARD, Directeur Adjoint de classe normale
- ✓ Madame Lénaïg ESNAULT, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 3:

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2019** remplace et abroge la Décision du 1^{er} janvier 2019 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION.CONTINUE-2019-077 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Adélaïde PERROT

Lénaïg ESNAULT

David MONARD

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-014

DELEGATION DE SIGNATURE-PHARMACIE- N °CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2019-097

Décision portant délégation de signature aux pharmaciens de l'établissement de signer dans la limite de leurs attributions et au nom du Directeur, les bons de commandes afférents aux produits et matériels pharmaceutiques pour la Pharmacie à usage intérieur.

DIRECTION GENERALE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

PHARMACIE

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2019-097

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} Décembre 2012 portant nomination d'un praticien hospitalier de Madame le Docteur Stéphanie MOREAU ;
- Vu le procès-verbal d'installation d'un praticien hospitalier de Madame le Docteur Anne-Marie NEDELEC à partir du 1^{er} février 2014 ;
- Vu le contrat de travail initial en date du 21 novembre 2016 de Madame le Docteur Odile PAVIOT ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2018-075 D du 20 Novembre 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Stéphanie MOREAU, à Madame le Docteur Anne-Marie NEDELEC et à Madame le Docteur Odile PAVIOT, Pharmaciens, aux fins de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du Directeur, les bons de commande afférents aux produits et matériels pharmaceutiques pour la Pharmacie à Usage Intérieur de Centre Hospitalier George Sand.

Article 2 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision du 20 Novembre 2018 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2018-075 D ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Dr Stéphanie MOREAU

Dr Anne-Marie NEDELEC

Dr Odile PAVIOT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-018

DELEGATION DE SIGNATURE-SUPPLEANCE DU DIRECTEUR LORSQU'IL REPRESENTE LE GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE «

Délégation de signature à l'effet de signer les actes, décisions, conventions et documents pour le compte du Centre Hospitalier George Sand en lieu et place du Directeur lorsque celui-ci

représente le Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur

EN TANT QU'ADMINISTRATEUR
N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.

GCS-CBB-2019-099

DIRECTION GENERALE

Secrétariat : ☎ 02 48 67 20 03
☎ 02 48 67 20 02

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SUPPLEANCE DU DIRECTEUR

Lorsqu'il représente le Groupement de Coopération Sanitaire
« Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur
N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2019-099

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD de Saint Florent sur Cher (Cher) à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu les arrêtés de nomination de Messieurs Aurélien HYPOLITE et David MONARD, Directeur de classe normale, Messieurs Philippe ALLIBERT, Sylvain MARTIN, Directeurs hors classe, en qualité de Directeurs Adjointes ;
- Considérant que le Directeur du Centre Hospitalier George Sand ne peut signer à la fois un même document en qualité de Directeur du Centre Hospitalier George Sand et d'Administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature du 14 mai 2018 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2018-057 G ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et documents pour le compte du Centre Hospitalier George Sand en lieu et place du Directeur lorsque celui-ci représente le Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur.

Article 2 :

Lorsque le Directeur représente le Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur, délégation de signature est donnée, en fonction de leur présence, selon l'ordre suivant, à :

- Monsieur David MONARD, Directeur de classe normale
- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe
- Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe

Article 3 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision du 14 Mai 2018 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2018-057 G ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{ER} Juin 2019

LE DIRECTEUR

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

M. Philippe ALLIBERT

M. Aurélien HYPOLITE

M. David MONARD

M. Sylvain MARTIN

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Dossier Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs